



*Sarah TAMINIAU*

T: 32 2 240 15 20

F: 32 70 22 52 22

E: s.taminiau@elegis.be

Bureau(x): Bruxelles

*Langue*

Français

Anglais

*Diplômes et titres académiques*

2011-2013 : Université Libre de Bruxelles: Master en droit (section droit privé) distinction

*Société professionnelle*

Membre de elegis - RGG S.C.R.L., société civile d'avocats à forme commerciale (B.C.E. 0668.484.804)

*Collabore avec*

Jean Pierre RENARD, Thierry GHILAIN, Marie-Charlotte GODEFROID

*Publications*

Jean Pierre RENARD, Sarah TAMINIAU, "Application des principes Nemo auditor et In pari causa dans le cadre d'un contrat d'entreprise conclu avec un "architecte-bâtitseur"", obs. sous Liège, 3 décembre 2015, Entr. et dr., 4/2016, p. 392

Jean Pierre RENARD, Sarah TAMINIAU, " Privé d'assiette, le bailleur dont le bail a été résilié se retrouve relégué au rang de créancier sursitaire ordinaire ", obs. sous Comm. Fr. Bruxelles (5e ch.), 26 novembre 2014, J.L.M.B., 2016/23, p. 1091

Jean Pierre RENARD, Sarah TAMINIAU, Coordination officieuse de la loi du 31 janvier 2009 relative à la continuité des entreprises avec Me J. P. Renard dans le cadre du VANHAM & VANHAM sur " La réforme de la continuité des entreprises "

Jean Pierre RENARD, Sarah TAMINIAU, " L'application de l'article 976 du Code judiciaire ou après l'heure, c'est plus l'heure ", obs. sous Liège, 6 décembre 2012, Entr. et dr., 4/2014, p. 402